

BlueBay Global High Yield Bond Fund

CATÉGORIE D' ACTIONS B - EUR (AIDiv)

Décembre 2019

RENDEMENT DE LA CATÉGORIE D' ACTIONS (%) NET DE COMMISSIONS (EUR)

	1M	3M	CDA	1A	3A ¹	5A ¹	10A ¹	MAX ¹
BlueBay Global High Yield Bond Fund B - EUR (AIDiv)	1,63	2,47	11,64	11,64	3,66	-	-	3,73
ICE BofA Merrill Lynch Global High Yield Constrained Index ⁴	1,58	2,16	11,14	11,14	3,93	-	-	5,19
Alpha	0,05	0,31	0,50	0,50	-0,27	-	-	-1,46

En cas de différence entre la devise de la Catégorie d'actions et la devise de l'Indice de référence, les rendements de l'Indice de référence ont été convertis dans la devise de la Catégorie d'actions correspondante selon une méthodologie de couverture. Cela permet d'ajuster les rendements de l'Indice de référence pour tenir compte des

RENDEMENT SUR PÉRIODES SUCCESSIVES D'UN AN (%) NET DE COMMISSIONS (EUR)

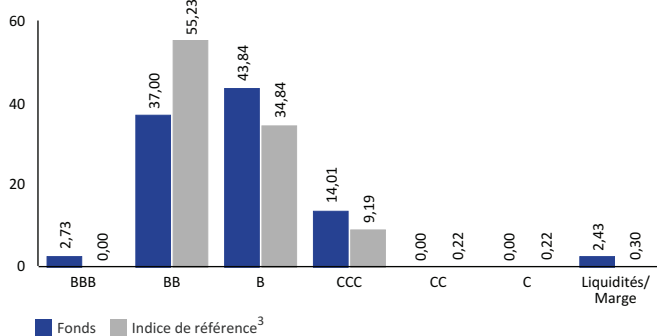
Du	31-12-15	31-12-16	31-12-17	31-12-18
Au	31-12-16	31-12-17	31-12-18	31-12-19
BlueBay Global High Yield Bond Fund B - EUR (AIDiv)	7,28	4,52	-4,54	11,64
ICE BofA Merrill Lynch Global High Yield Constrained Index ⁴	14,32	5,93	-4,65	11,14

Les rendements du passé ne préjugent pas nécessairement des rendements à venir. Les chiffres de rendement nets tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance. En outre, les commissions et charges imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par les fonds. La grille de commissions spécifique au fonds BlueBay Funds - BlueBay Global High Yield Bond Fund B - EUR (AIDiv) est indiquée dans le document d'informations clés pour l'investisseur ou le prospectus du fonds.

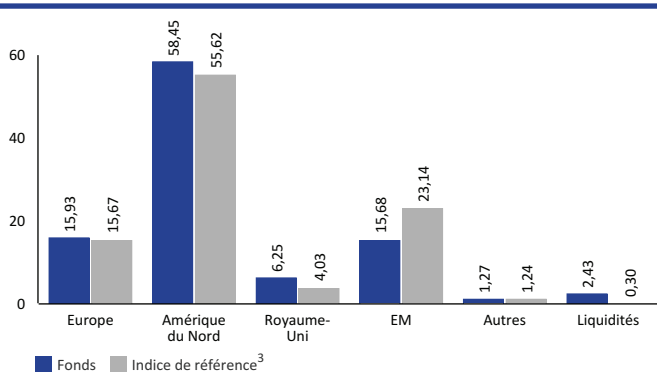
5 PRINCIPAUX ÉMETTEURS (%)

Netflix Inc	2,14
Global Aircraft	2,03
Scientific Games	2,00
UniCredit SpA	1,79
Altice	1,74

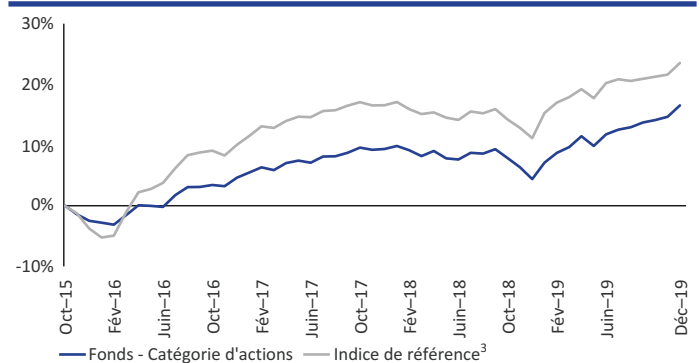
RÉPARTITION QUALITÉ DU CRÉDIT (% , VL)



RÉPARTITION RÉGIONALE PAR DOMICILE (% , VNI)



RENDEMENT CUMULATIF NET (EUR)²



Les rendements du passé ne préjugent pas nécessairement des rendements à venir. Les chiffres de rendement nets tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance, à l'exception des frais initiaux. En outre, les commissions et charges imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par les fonds. La grille de commissions spécifique au fonds BlueBay Funds - BlueBay Global High Yield Bond Fund B - EUR (AIDiv) est indiquée dans le document d'informations clés pour l'investisseur ou le prospectus du fonds.

OBJECTIF D' INVESTISSEMENT

Le fonds vise à vous assurer un rendement grâce à un mélange de stratégies : génération de revenus et croissance du montant initial investi. Il investit principalement dans des titres de créance négociables qui versent un intérêt fixe.

POLITIQUE D' INVESTISSEMENT

Le fonds vise des rendements meilleurs que ceux de son indice de référence, l'indice BAML Global High Yield Constrained. Il peut investir des montants substantiels dans d'autres indices si les conditions du marché le justifient. Au moins les deux tiers des investissements du fonds se feront dans des titres de créance négociables à revenu fixe qui paient un revenu relativement élevé et ont une note inférieure à « investment grade » selon une agence de notation de crédit. Au moins la moitié des investissements du fonds se fera dans des titres de créance négociables à revenu fixe émis par des entreprises/États situés aux États-Unis. Un maximum de 10 % des investissements du fonds peut se faire dans des valeurs mobilières émises par des États, des banques et des entreprises situées en Amérique latine et en Asie. Le fonds peut utiliser des produits dérivés (tels que des contrats à terme, des options et des contrats d'échange, liés à la hausse et la baisse d'autres actifs) pour atteindre l'objectif d'investissement et réduire les risques ou gérer le fonds plus efficacement.

ÉQUIPE

	Date d'entrée en fonction chez BlueBay	Expérience au sein du secteur de l'investissement
Andrzej Skiba	février 2005	18 ans
Justin Jewell	Avril 2009	18 ans
Thomas Kreuzer	Juillet 2002	20 ans
Taille de l'équipe	24 professionnels de l'investissement	
Expérience moyenne au sein du secteur de l'investissement	17 ans	

CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE RISQUES

- L'investissement dans des titres de créance négociables à haut rendement vous offre la possibilité d'obtenir des rendements plus élevés grâce à la croissance de votre capital et à la génération de revenus. Néanmoins, il existe un risque plus élevé de défaillance de l'entreprise qui a émis le titre, ce qui entraînerait la perte partielle ou totale de votre investissement initial.
- Il peut arriver qu'une organisation avec laquelle nous négocions des actifs ou des produits dérivés (en général, un établissement financier tel qu'une banque) s'avère incapable d'honorer ses obligations, ce qui pourrait entraîner des pertes pour le fonds.
- Le marché des titres de créance négociables à haut rendement peut parfois devenir illiquide, ce qui peut rendre difficile la vente de ces titres de créance négociables ou obliger le fonds à les vendre à un cours moindre.
- BlueBay peut subir un dysfonctionnement affectant ses processus, ses systèmes ou ses contrôles, ou un dysfonctionnement du même type affectant une organisation sur laquelle le fonds s'appuie pour fournir ses services, ce qui peut lui faire encourir des pertes.
- Lorsqu'une souscription implique une opération de change, les variations des taux de change peuvent avoir des effets néfastes sur la valeur des investissements.

NOTES

Duration du spread - sensibilité du prix d'une obligation aux variations de spread.

- Les rendements indiqués pour les périodes d'un an et plus sont annualisés.
- Depuis le lancement.
- Indice de référence: ICE BofA Merrill Lynch Global High Yield Constrained Index
- L'indice de référence fait l'objet d'une couverture dans la devise de la Catégorie d'actions lorsque cela s'avère nécessaire.
- Les actifs ne portant pas intérêt et les instruments autres que des titres d'emprunt sont exclus de tous les calculs pondérés depuis avril 2008.

APERÇU DU FONDS

Encours total du fonds	USD 1.184 m
Date de lancement du fonds	02 Novembre 2010
Date de lancement de B - EUR (AIDiv)	29 Octobre 2015
Indice de référence	ICE BofA Merrill Lynch Global High Yield Constrained Index ⁴
Type de fonds	UCITS
Domicile	Luxembourg
Gestionnaire d'investissement	BlueBay Asset Management LLP

FRAIS RELATIFS À LA CATÉGORIE B - EUR (AIDIV)

Frais d'entrée	5%
Frais de gestion annuels	0,70%
Commission de performance	n/a
Investissement initial minimum	EUR 100 000
Investissement ultérieur minimum	EUR 5 000
Total des frais sur encours	0,90%
Politique de versement de dividendes	Yes

Une commission de vente pouvant représenter 5 % du montant de souscription peut être appliquée par la Société de gestion, qui pourra y renoncer partiellement ou intégralement. La commission de vente éventuelle sera versée à l'intermédiaire auquel la distribution des Actions a été déléguée.

CODES D'IDENTIFICATION DU FONDS

ISIN	LU0967799338
Bloomberg	BBGHBEA LX
WKN	A1W6HC
Valoren	23923175
Lipper	65128703

NOUS CONTACTER

Service Marketing et Relations clients
77 Grosvenor Street
London W1K 3JR

tel: +44(0)20 7389 3775
marketing@bluebay.com
www.bluebay.com

Le présent document est émis au Royaume-Uni par BlueBay Asset Management LLP (BlueBay), un organisme agréé et réglementé par la UK Financial Conduct Authority (FCA), agréé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis et membre de la National Futures Association (NFA), comme autorisé par la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) aux États-Unis. Ce document peut également être émis aux États-Unis par BlueBay Asset Management USA LLC qui est enregistrée auprès de la SEC et de la NFA. Au Japon, par BlueBay Asset Management International Limited qui est enregistrée auprès du Kanto Local Finance Bureau du ministère des Finances du Japon. En Suisse, par BlueBay Asset Management AG dont le Représentant et l'Agent payeur est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le lieu d'exécution est le siège social du Représentant. Les tribunaux du siège du représentant suisse sont compétents concernant les litiges relatifs à la distribution d'actions en Suisse. Le Prospectus, les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI), les Statuts ainsi que tout autre document pertinent requis, tels que les Rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. En Allemagne, BlueBay opère en vertu d'un passeport de succursale conformément à la Directive sur les Gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Directive 2011/61/UE). En Australie, BlueBay est dispensée de l'obligation de détenir une licence australienne de services financiers en vertu de la Corporations Act relative aux services financiers, car elle est réglementée par la FCA en vertu des lois du Royaume-Uni qui diffèrent des lois australiennes. Au Canada, BlueBay n'est pas soumise aux lois sur les valeurs mobilières et bénéficie de l'exemption accordée aux courtiers internationaux en vertu des lois provinciales sur les valeurs mobilières applicables, qui permet à BlueBay d'exercer certaines activités de courtage déterminées pour les résidents canadiens répondant à la définition de « client autorisé canadien », telle que définie par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les inscriptions et adhésions notées ne doivent pas être interprétées comme une acceptation ou une approbation des entités BlueBay identifiées par les autorités respectives de licence ou d'enregistrement. À la connaissance de BlueBay, le présent document est authentique et exact à la date de la présente. BlueBay ne donne aucune garantie expresse ou implicite et ne fait aucune déclaration quant aux informations contenues dans ce document, et décline expressément toute garantie d'exactitude, d'intégralité ou d'adaptation à un usage particulier. Le présent document s'adresse aux « clients professionnels » et « contreparties éligibles » (tels que définis par la FCA) ou, aux États-Unis, aux « investisseurs qualifiés » (tels que définis dans la Securities Act de 1933) ou aux « acquéreurs qualifiés » (tels que définis dans l'Investment Company Act de 1940) selon le cas, et ne doit être utilisé par aucune autre catégorie de clients. Ce document ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'un offre d'achat d'un quelconque titre ou produit d'investissement dans une quelconque juridiction et n'est présenté qu'à titre d'information. Sauf accord écrit explicite, BlueBay ne fournit aucun conseil d'investissement ou autre et rien dans ce document ne constitue un conseil, ni ne doit être interprété comme tel. Aucun Fonds BlueBay ne vous est proposé, si ce n'est en vertu de la notice d'offre et des documents de souscription (les « Documents relatifs à l'offre »). Le présent document ne vise qu'à fournir des renseignements de nature générale et ne constitue pas la description complète d'un quelconque Fonds BlueBay. En cas d'incohérence entre le présent document et les Documents relatifs à l'offre du Fonds BlueBay, les dispositions des Documents relatifs à l'offre ont préséance. L'investissement dans le Fonds comporte des risques importants et est susceptible de voir sa valeur fluctuer ; à ce titre, il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant investi. De même, il est recommandé de lire attentivement la notice d'offre, et en particulier la section relative aux risques, avant d'investir dans un quelconque fonds BlueBay. Les rendements du passé ne préjugent pas des performances à venir. Les chiffres nets de rendement tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance. En outre, les commissions et charges générales imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par le fonds. La structure spécifique des commissions est décrite en détail dans les documents relatifs à l'offre et/ou le prospectus du fonds. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, redistribuée ou transmise, directement ou indirectement, à toute autre personne ou publiée, en tout ou en partie, d'une quelconque manière sans l'autorisation écrite préalable de BlueBay. Aux États-Unis, ce document peut être fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. (« RBC GAM-US »), conseiller en investissement inscrit auprès de la SEC. RBC Global Asset Management (RBC GAM) est la division de gestion des actifs de la Banque Royale du Canada (RBC), et englobe BlueBay, RBC GAM-US, RBC Investment Management (Asia) Limited et RBC Global Asset Management Inc., qui sont des entités distinctes mais affiliées. Copyright 2019 © BlueBay est une filiale en propriété exclusive de RBC et BlueBay peut être considérée comme étant liée à RBC et à ses autres sociétés affiliées. ® Marque déposée de RBC. RBC GAM est une marque déposée de RBC. BlueBay Asset Management LLP, dont le siège social est sis 77 Grosvenor Street, Londres W1K 3JR, société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC370085. Le terme partenaire désigne un membre du LLP ou un employé de BlueBay ayant un statut équivalent. Les coordonnées des membres du Groupe BlueBay et d'autres conditions importantes auxquelles ce message est soumis sont disponibles sur www.bluebay.com. Tous droits réservés.